



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & Dnsce

GT audio du 07 janvier 2021

Étaient présents à ce GT :

Pour les représentants du personnel : CGT (Isabelle Dolce-Danjard, Jean-Christophe Albrich, Christophe Pagès), CFDT, USD-FO, UNSA et Solidaires.

Côté administration : MM. Testanière, (DI) Pillon (DRT), Luck (DRM), Dionet (DRP), Biasi (RI) et Guillermin (Conseiller de prévention) et Mmes Lacoulonche (GRH) , Claire Etchevery (PLI) et Michaud (psychologue du travail)

La réunion a débuté à 14h00 et s'est clôturée à 15h50.

Situation au 07 Janvier

Après avoir présenté ses vœux aux personnes présentes, M. Testanières a débuté par un point statistique avec peu de changement pour ce premier GT de l'année 2021.

355 agents ont une autorisation de télétravail. Ce chiffre est stable depuis plusieurs semaines maintenant.

Pour le moment il n'y a aucune date prévue pour la livraison des nouvelles dotations en matériel de télétravail promises par la DG.

Le DI annonce qu'il y a 6 agents positifs au Covid19 et 4 agents en septaines. Mais il n'y a aucun cluster (3 personnes au moins positives au virus dans le même service).

Le SNAD-CGT déplore le taux de télétravailleurs bien en deça de ce qui est préconisé par la DG. La pandémie est loin d'être terminée et le nombre en augmentation des collègues contaminés le prouve. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Les réponses que vous attendez

-Nous avons soulevé le problème de confidentialité des entretiens avec la psychologue du travail lié à la mauvaise insonorisation de son bureau, qu'elle a confirmé.

Le DI ignorant cette difficulté nous a assuré qu'il trouverait rapidement une solution.

Le SNAD-CGT apportera une attention toute particulière à ce dossier. Il est inadmissible, encore plus en cette période anxiogène, que des agents se retrouvent isolés dans leur souffrance, par crainte de ne pouvoir profiter sereinement d'un outil essentiel pour leur bien-être.

-Nous avons abordé l'inquiétude des agents face aux nombreux cas positifs à l'arrivée des vols et des ferrys pays tiers malgré un protocole qui impose un certificat négatif de moins de 72 heures. Un certain nombre de formulaires semblent faux par ailleurs. Il semblerait que cela ne soit pas du ressort de la douane mais de l'ARS qui invite gentiment les voyageurs concernés à se confiner chez eux et à prendre contact avec leur médecin traitant. Selon la parité administrative, le préfet est au courant et rappelle régulièrement les compagnies à leurs obligations de contrôle sanitaire.

Le SNAD-CGT estime que les mesures prises sont insuffisantes et a demandé à ce que cette information soit remontée auprès des préfetures et que le préfet prenne les mesures adéquates de protection de ses administrés.

- Le trafic avec la Grande-Bretagne semble à la marge compte tenu de la crise sanitaire qui entraîne une baisse notable du trafic aéroportuaire. Le trafic aérien ne devrait pas reprendre de sitôt, ni à Béziers ni à Tarbes. Compte tenu de cette activité très réduite, les redéploiements DIPA devraient perdurer et d'autres agents arriver en Occitanie (5 à ce jour, dont 2 ont obtenu une mutation définitive).

- Concernant les masques transparents financés par le CHS-CT34 ils ont été, enfin livrés sur les services concernés. Pour les fontaines à eau à pédale et les kits d'équipement des fontaines existantes financés également par le CHSCT 34, la date de livraison n'a pas encore été fixée.

Espérons que cela prenne moins de temps que la livraison des masques lors de la première vague du mois de mars.

- Depuis les annonces gouvernementales, aucune instruction ni de la DG ni du ministère de l'intérieur n'a été donnée concernant les modalités de contrôle suite à l'ouverture des stations de ski côté espagnol et Andorran. Par contre, même si personne n'avait rien demandé, nous avons bien compris au vu de leur préoccupation entière que le renforcement du contrôle aux frontières concernait surtout l'immigration clandestine .

-Nous avons demandé si l'inscription du COVID au tableau des maladies professionnelles dans le cadre du CITIS (maladie imputable au service, notamment en cas de séquelles lourdes) et si la circulaire ministérielle d'application du décret télétravail du 5 mai 2020 étaient dans les tuyaux, mais manifestement aucun Moïse occitan n'a encore reçu les commandements.

Le SNAD-CGT reste à votre disposition pour tout renseignement et toutes interventions dans cette période très difficile. La rupture du dialogue social entamée avec la direction générale suite aux annonces de transferts de la fiscalité à la DGFIP et la transformation profonde à terme de notre administration, ne nous empêche pas d'être présent dans tout ce qui concerne les réunions sur la crise sanitaire et la santé des agents. Pour nous ces échanges réguliers avec le DI sur la situation COVID ne sont pas l'occasion de reprendre le dialogue social classique (CTSD) avec la direction !

Le prochain GT se tiendra le vendredi 15 janvier 2021

En attendant, souhaitons que 2021 nous apporte la santé, la sérénité et la joie des libertés retrouvées.

Prenez soin de vous !

Isabelle Dolce-Danjard – Jean-Christophe Albrich – Christophe Pagès